

**Service du greffe**

Division du soutien aux commissions permanentes,  
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

## Commission permanente sur l'examen des contrats

Présidence

**Dominic Perri**

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

**Paola Hawa**

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

**Valérie Patreau**

Arrondissement d'Outremont

Membres

**Caroline Braun**

Arrondissement d'Outremont

**Julie Brisebois**

Village de Senneville

**Daphney Colin**

Arrondissement de Rivière-des-  
Prairies– Pointe-aux-Trembles

**Nathalie Goulet**

Arrondissement d'Ahuntsic–  
Cartierville

**Julien Henault-Ratelle**

Arrondissement de Mercier–  
Hochelaga-Maisonneuve

**Enrique Machado**

Arrondissement de Verdun

**Peter McQueen**

Arrondissement de Côte-des-  
Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

**Sylvain Ouellet**

Arrondissement de Villeray– Saint-  
Michel–Parc-Extension

**Le 22 août 2024**

### Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

**Mandat SMCE249897002**

Accorder à la firme AtkinsRéalis Canada inc. un contrat de Services professionnels en ingénierie et architecture pour la surveillance des travaux de construction des lots 4, 5 et 6 du projet Désinfection de la Station Jean-R. - Marcotte - Dépense totale 12 358 567,25 \$, taxes incluses (Contrat 11 770 064,05 \$ + Contingences 588 503,20 \$) - Appel d'offres public 24-20342 – 1 soumissionnaire

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri  
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier  
Coordonnatrice,  
Soutien aux commissions  
permanentes

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007)* et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008)*.

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

## Mandat SMCE249897002

Accorder à la firme AtkinsRéalis Canada inc. un contrat de Services professionnels en ingénierie et architecture pour la surveillance des travaux de construction des lots 4, 5 et 6 du projet Désinfection de la Station Jean-R. - Marcotte - Dépense totale 12 358 567,25 \$, taxes incluses (Contrat 11 770 064,05 \$ + Contingences 588 503,20 \$) - Appel d'offres public 24-20342 - 1 soumissionnaire

À sa séance du 31 juillet 2024, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 2 M\$ et répondant à la condition suivante :
  - Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.

Le 7 août 2024, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'eau, Direction des projets majeurs, Division conception ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat.

Les responsables ont d'abord expliqué que les travaux pour les lots 4, 5 et 6 du projet de désinfection de la station Jean-R.-Marcotte, qui doivent débiter à l'automne, devaient durer deux ans. Toutefois, les mauvais résultats obtenus à la suite de la parution des appels d'offres pour les lots 4 et 5, ont obligé le Service à revoir sa stratégie et à étendre la réalisation de ces lots sur une période de quatre ans. Alors que l'enveloppe budgétaire associée à la surveillance des travaux est en bonne partie épuisée, la Ville doit avoir recours à un nouveau contrat pour couvrir la surveillance des travaux jusqu'à la mise en service du projet de désinfection, prévue en 2028.

Un appel d'offres a donc été publié du 24 avril au 30 mai 2024, lequel a suscité l'intérêt de 11 preneurs du cahier des charges. La firme AtkinsRéalisis Canada inc., qui a également élaboré les plans et devis pour le projet de désinfection, s'est avérée être l'unique soumissionnaire. Selon les invités, il existe certains avantages à travailler avec cette même firme, qui sera en mesure d'agir plus efficacement dans le cas où des changements aux documents de construction seraient requis. L'analyse de l'appel d'offres révèle que le prix déposé par l'adjudicataire présente un écart de 3,5 % avec l'estimation, ce qui apparaît raisonnable aux yeux des responsables. Ils ont d'ailleurs conclu en recommandant de poursuivre le processus d'octroi avec AtkinsRéalisis Canada inc.

Au cours de la période de questions, la Commission a voulu savoir pourquoi la surveillance des travaux n'avait pas été incluse dans le contrat de plans et devis. Les responsables ont indiqué qu'elle l'était initialement, mais qu'il faut aujourd'hui un nouveau contrat, car certains lots ont dû être redécoupés et que le projet s'étire dans le temps. Croyez-vous que ce contrat soit suffisant pour combler les besoins de toutes les phases à venir? ont questionné les membres. Ce contrat devrait être le dernier pour le volet ozonation, un mandat distinct est prévu pour l'oxygène. Comme il s'agit d'un contrat avec un seul soumissionnaire conforme, les commissaires ont demandé si une négociation avait été entreprise pour réduire le prix de la soumission. Le Service n'a pas procédé à une négociation, car l'écart n'est pas assez significatif et que les taux horaires soumis sont comparables à ceux du marché.

Enfin, la Commission a demandé au Service d'inclure dans le sommaire décisionnel un tableau synthèse des lots et des contrats dans le cadre du projet de désinfection de la station Jean-R.-Marcotte afin de suivre l'évolution du projet, des dépenses et des écarts.

## Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :*

- Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 2 M\$ et répondant à la condition suivante :
  - Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.

*Considérant les renseignements soumis aux commissaires;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :*

***À l'égard du mandat SMCE249897002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.***